

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 369

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE L'ÉTAT LIÉE À LA COVID-19



PROGRAMME 369  
**Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel Moulin

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 369 : Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

L'objectif du programme est de retracer l'amortissement du surcroît de dette de l'État en 2020 et 2021 né de la crise sanitaire, le surcroît de dette sociale lié à la crise en 2020 et 2021 étant repris par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), conformément aux lois organique n° 2020-991 et ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020, relatives à la dette sociale et l'autonomie. Ce programme répond donc à un double objectif d'isolement comptable de la dette issue de la crise sanitaire en 2020 et 2021 et d'affichage d'une trajectoire de traitement de cette dette sur 20 ans, entre 2022 et 2042.

Le quantum retenu correspond aux écarts de déficits constatés sur la période 2020-2021 par rapport à ceux qui étaient anticipés à la fin 2019, retraités du plan de relance.

L'amortissement est financé par les fruits de la croissance, c'est-à-dire par une part de la hausse des prélèvements enregistrée grâce à la croissance (recettes fiscales nettes de l'État) entre l'année de référence et 2020. Cette part est affectée à la Caisse de la dette publique (CDP) et utilisée chaque année pour rembourser à due concurrence la dette publique, jusqu'à l'atteinte du montant correspondant à la dette due à la crise en 2020-2021, estimé à 165 Md€.

Les crédits du programme correspondent à la dotation annuelle de la CDP qui permet l'amortissement progressif de dette année après année. Un contrat conclu entre la CDP et l'État détaille le circuit opérationnel du remboursement. Le schéma comptable repose sur trois étapes : (1) engagement et versement des crédits du programme 369 pour abonder en recettes le CAS Participations financières de l'État (CAS PFE), (2) versement de la dotation à la Caisse de la dette publique (CDP) via le CAS PFE (Programme 732), (3) utilisation de la dotation par la CDP pour amortir la dette.

La CDP, établissement public administratif créé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 1986, modifié par l'article 125 de la loi de finances pour 2003, est susceptible d'intervenir sur le marché secondaire pour en assurer la liquidité et pour amortir des titres de dette publique, concourant ainsi à la qualité de la signature de l'État. L'Agence France Trésor (AFT) est mise à disposition de la CDP, autant que de besoin ; les dépenses de fonctionnement de l'AFT ne sont pas retranscrites dans ce programme.

Le responsable du programme est le directeur général du Trésor, président de la CDP. L'AFT, service à compétence nationale rattaché à la direction générale du Trésor, est chargée de la mise en œuvre du programme.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19**

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19

### INDICATEUR

1.1 – Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier	%	Sans objet	Sans objet	100	100	100

#### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques

L'atteinte de l'indicateur permet de vérifier que le montant des crédits de paiement transférés à la CDP par l'État correspond au montant inscrit dans l'échéancier prévisionnel présenté dans le projet annuel de performance du programme 369 pour l'année à venir.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'échéance prévue pour 2022, de 1,9 Md€, a été versée à la CDP qui a procédé aux amortissements de dette de même montant.

**Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

Programme n° 369 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	165 000 000 000	165 000 000 000	<b>165 000 000 000</b> <b>165 000 000 000</b>	165 000 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	165 000 000 000 (hors titre 2)		165 000 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	1 885 050 000	1 885 050 000	<b>1 885 050 000</b> <b>1 885 050 000</b>	1 885 050 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	1 885 050 000 (hors titre 2)		1 885 050 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	0	0

## Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 369

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
		0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021	
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	0	0
		0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000	0
Dotations en fonds propres	0	165 000 000 000	0	0	1 885 050 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>165 000 000 000</b>			<b>1 885 050 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

Programme n° 369 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19		165 000 000 000 165 000 000 000	165 000 000 000 165 000 000 000		1 885 050 000 1 885 050 000	1 885 050 000 1 885 050 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	165 000 000 000	165 000 000 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19 » correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils correspondront in fine à la somme des dotations annuelles qui seront versées à la Caisse de la dette publique.

Le montant de dette de 165 Md€ correspond au surcroît de dette issu de la crise en 2020 et 2021 par rapport aux estimations de fin 2019. Ce chiffre résulte d'une comparaison entre la trajectoire observée du déficit de la dette de l'État (hors plan de relance) et celle envisagée avant crise.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	165 000 000 000	165 000 000 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>

***Dépenses pluriannuelles***



## Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Programme n° 369 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>165 000 000 000</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>1 885 050 000</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>165 000 000 000</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>1 885 050 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>1 885 050 000</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>165 000 000 000</b>	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>1 885 050 000</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>163 114 950 000</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>163 114 950 000</b>	
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>6 586 486 312</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>156 528 463 688</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



**Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

Programme n° 369 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19		165 000 000 000 165 000 000 000	<b>165 000 000 000</b> <b>165 000 000 000</b>		1 885 050 000 1 885 050 000	<b>1 885 050 000</b> <b>1 885 050 000</b>

Les crédits du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19 » correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils sont employés à une dotation annuelle de la Caisse de la dette publique. Le programme a été doté en autorisation d'engagement du montant total de remboursements en capital attendus jusqu'en 2042. Le montant de crédits de paiements est calculé chaque année en fonction d'une prévision de hausse de recettes entre l'année de référence et 2020. La Caisse de la dette publique les emploie pour amortir des titres en cours d'année, sur une ou plusieurs des échéances en principal de dette de l'État.

La dotation annuelle à la Caisse de la dette publique est fondée sur le niveau de recettes fiscales nettes (RFN, c'est-à-dire principalement l'IR, l'IS, la TICPE et la TVA) dont le montant dépend de la croissance. La dotation est réactive au niveau estimé de la croissance d'une année sur l'autre. Ainsi pour 2022, le montant de la dotation a été calculé à partir de la croissance anticipée en PLF 2022.

Un contrat conclu entre la CDP et l'État précise l'échéancier prévisionnel et le caractère réactif à la croissance du dispositif. Ce contrat définit les modalités de calcul de l'abondement annuel de l'État à la CDP. Par défaut, l'abondement annuel est égal à une fraction de 5,9 % de l'écart entre le montant prévu en PLF spontané des recettes fiscales nettes de l'État pour l'année à venir et celles de 2020. Cette fraction de 5,9 % est celle qui permet, dans la trajectoire prévisionnelle de croissance de référence établie en 2021, d'amortir 165 Md€ de principal de dette de 2022 à 2042.

La dotation est ajustée au fur et à mesure de l'amortissement, à la hausse ou à la baisse selon que la croissance du PIB est plus ou moins élevée par rapport à la trajectoire actuelle de prévision de croissance. L'échéancier est ainsi modulé selon la formule suivante :

- i) la dotation de la CDP sera de 5,9 % de la hausse spontanée de recettes fiscales nettes soit (RFN) x  $(\text{croissance prévue en PLF de l'année } n / \text{croissance prévisionnelle actuellement pour l'année dans la trajectoire de croissance})^{1/N}$  ; N étant le nombre d'années depuis 2022.
- ii) si la croissance prévue en PLF de l'année n est négative (crise) : pas de dotation.

Le P369 abonde le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (programme 732) à partir duquel est réalisé le versement à la CDP. Le P732 a ainsi vocation à abonder la CDP dans le cadre de l'amortissement de la dette Covid.

En 2022, les 165 Md€ ont été engagés et 1,9 Md€ versés à la CDP et employés par celle-ci pour amortir de la dette.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		165 000 000 000		1 885 050 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		165 000 000 000		1 885 050 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	165 000 000 000		1 885 050 000	
Dotations en fonds propres	165 000 000 000		1 885 050 000	
<b>Total</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>165 000 000 000</b>	<b>1 885 050 000</b>	<b>1 885 050 000</b>